

CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE

Du 24 novembre 2022

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine).

Convocation du 18 novembre 2022

En exercice : 10

Présents : 9

Absents :

Absent excusé : 1 (Pouvoir à Mme Ollivier-Ozbir Muriel)

Nombre de votants : 10

Etaient présents et présentes : Monsieur MONTEIL Jean-Claude, Madame OLLIVIER-OZBIR Muriel, Messieurs THIBAUT Eric, BOYER Sylvain, FAVRE Jean-Claude, MAURY Vincent, VOGLEY David, Mesdames PEYRET-LACOMBE Aude, RIBEYRENS Annie.

Secrétaire de séance : Mme Ribeyrens Annie

Début de la séance : 20 h 10

Lecture du compte rendu du 14 septembre 2022

Lecture a été faite par Monsieur le Maire.

A l'unanimité, le Conseil l'a approuvé.

20 h 30 arrivée de Mme Ollivier-Ozbir

Avant de débiter, le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- situation restaurant «Au Lieurac »
- transfert de voirie. (Voir RODP 2022 – page 2)

Situation Restaurant « Au Lieurac »

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Céline Ringenbach, Présidente du restaurant « Au Lieurac » a été convoquée à la réunion avec son compagnon Julien, concernant leur intention de fermer le restaurant à compter du 01 décembre 2022. Leur décision a été prise suite aux résultats comptables qui ont fait ressortir des objectifs qui n'ont pas été atteints après un an d'exercice.

Selon eux, travailler à deux et sortir deux salaires, n'est pas viable à l'année sachant que la partie épicerie, dépôt de pain, viennoiseries, vente de journaux, ne leur a pas apporté plus.

En conséquence, Céline et Julien ont suggéré de faire reprendre le restaurant par une tierce personne qui l'exploiterait différemment, c'est-à-dire, bar, petite restauration, billard, jeux de grattages, mondial relais, loto française des jeux. Cette structure serait ouverte toute l'année et serait gérée par une seule personne d'où un seul salaire à sortir.

Le conseil dans son ensemble n'a rien décidé mais a suggéré de vérifier rapidement le contrat qui a été signé entre le restaurant « Au Lieurac » et la Commune et de se réunir au plus tôt avant de prendre une décision trop hâtive.

Création emploi adjoint administratif – tableau des effectifs

Nous avons recruté Mme Lascaux Stéphanie comme prévu. Elle a débuté le 14 octobre 2022 et nous pouvons dire d'ores et déjà qu'elle donne pleinement satisfaction. Son contrat prendra effet le 1^{er} janvier 2023. Elle est embauchée en tant que titulaire de la fonction publique.

A l'unanimité, le conseil approuve cette décision.

Décision modificative : recettes nouvelles

Du fond départemental de péréquation, nous avons perçu **1 512,64 €** provenant de la taxe professionnelle et **29 150,90 €** du Fond départemental des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) pour les communes de moins de 5000 habitants.

Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2022

Etant donné que la commune de Liorac a transféré une part de la gestion de sa voirie à la CCBDP (Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord) la somme de **720,46 €** est à reverser à la Communauté au titre de l'année 2022.

A l'unanimité, le conseil adhère à cette proposition.

Contrat de maintenance Société Odyssée Informatique 2023

Afin de conserver la maintenance « logiciels » de notre contrat, nous devons déboursier la somme de **1 119,89 euros**. La durée du contrat prendra effet au 01/01/2023 pour se terminer à la date du 31/12/2025.

A l'unanimité, le conseil est d'accord pour poursuivre notre contrat.

Renouvellement contrat CNP Assurances 2023

Afin d'assurer la protection sociale des agents de notre municipalité, nous avons autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurances des Collectivités Locales ainsi que les conditions particulières « Version 2023 ».

A l'unanimité, le conseil approuve la signature du contrat par M. le Maire.

Validation devis archivage par le CDG24 (Centre De Gestion de la Dordogne)

Un devis valable 6 mois nous est parvenu pour un montant de **3 600 €** pour le classement des archives correspondant à la grande pièce du conseil ainsi que la partie bureau de la secrétaire de mairie.

A l'unanimité, le conseil consent à cette dépense.

SMDE 24 (Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne)

Nous devons approuver la délibération du Comité Syndical du SMDE 24 portant sur l'adhésion et le transfert de la compétence obligatoire « Protection du point de prélèvement » de la commune de Beynac-et-Cazenac.

Contre : 1
Pour : 9
Abstention : 0

Presbytère

Nous attendons de nouveaux devis avant de prendre une décision pour réaliser des travaux à venir.

Parking

Un premier plan avait été établi par M. Lagarde. Lors de sa venue en mairie le 24 novembre 2022, celui-ci a proposé d'en faire un nouveau et de nous le présenter prochainement.

Bulletin municipal

Nous avons demandé à toutes les Associations de la commune de nous fournir avant la fin de l'année un condensé de leurs activités afin de l'insérer dans notre prochain bulletin municipal.

Questions diverses

RPI :

Enfin une bonne nouvelle, lors d'une réunion à St Félix du 21/11/2022, l'inspecteur M. ALLAYRAC, a annoncé aux Maires du RPI qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe pour l'année 2023/2024.

TAP :

A la suite de la réunion, les élus des 6 communes ont proposé de mutualiser les dépenses des intervenants extérieurs pour les activités des Temps d'Activité Périscolaires. Depuis le 1^{er} septembre, l'Association des Parents d'Elèves (APE), en accord avec les communes, organise la programmation des intervenants au sein des écoles.

l'APE demande une subvention que les communes ont calculé comme suit :

(Subvention globale / Nbre total d'élèves inscrits aux TAP) X (Nbre d'élèves inscrits aux TAP résidant sur la commune + Nbre d'élèves non résidant dans l'une des 6 communes / 6).

PARTICIPATION CITOYENNE :

La commune adhère au programme de participation citoyenne.

Remplacement en commission, suite à la démission de Guillaume Dambier :

- SIVS : Aude Peyret-Lacombe en titulaire,
- SMD3 : Sylvain Boyer en suppléant,
- SMDE24 : Vincent Maury en suppléant.

De plus :

COLIS de NOEL pour NOS AINES :

Toutes les personnes âgées d'au moins 80 ans et habitant la commune de Liorac recevront un colis avant Noël.

POT de FIN d'ANNEE du PERSONNEL COMMUNAL :

Il aura lieu à la salle polyvalente le jeudi 15 décembre 2022 à 18 heures.

REMISE CADEAUX de NOEL aux ECOLIERS de NOTRE COMMUNE :

Le vendredi 16 décembre 2022 à 14 heures, les enfants de notre école recevront leur cadeau de Noël de la part de la municipalité.

SPECTACLE de NOEL des ENFANTS de NOTRE RPI :

Le vendredi 16 décembre 2022 à 18 h 30, à la salle polyvalente, les élèves de l'Ecole des 6 présenteront un spectacle « Danses et Musiques du Monde » Après la représentation, nous partagerons un moment convivial autour d'une auberge espagnole. (Ramenez votre spécialité et vos couverts). Tout le monde est invité à venir, buvette au profit de l'APE (Association de Parents d'Elèves)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

PATRONYMES	SIGNATURES
MONTEIL Jean-Claude	
OLLIVIER-OZBIR Muriel	
THIBAULT Eric	
BOYER Sylvain	
FAVRE Jean-Claude	
MAURY Vincent	
PEYRET-LACOMBE Aude	
RIBEYRENS Annie	
VOGLEY David	
<u>Absent excusé</u>	
THIERRY-WILKINSON Guillaume	

